

Remboursement de mon depôt de garantie

Par cathy12, le 27/03/2008 à 18:13

bonjour,

L'agence immobilière qui a la gestion de la maison que je louais à CHELLES, ne m'a pas remboursé la totalité de mon depôt de garantie.

Elle a retenu sur celui-ci des frais de relance pour 79.33 €(dont 51.33 € qu'elle a transformé en loyer impayé du 01/08/2007).Pourtant j'ai bien en ma possession la quittance de loyer du 01/08/2007 payée en totalité.

L'agence a-t-elle le droit de me retenir des frais de relance et de transformer une partie de ces frais de relance en loyer impayé?

Je lui ai envoyé un courrier de mise en demeure lui demandant de me rembourser la retenue de 79,33 € que je considère abusive.

Ai-je eu raison et que faire si je n'obtiens pas ce remboursement? Merci pour votre réponse.

Cathy12